

Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne
4^e colloque historique des bords de Marne

Paris Baltard Les Halles

24 septembre 2005



évoquer la bipartition du projet d'aménagement du secteur, qui a fait du Forum un espace essentiellement commercial. Malgré le vœu de Christian de la Malène – « Il faut expliquer qu'il n'y a qu'une seule opération. Il n'y en a pas deux. Il n'y a qu'une pensée unique d'urbanisme »¹²⁰ –, la ZAC des Halles n'a en effet jamais dépassé cette anomalie spatiale : écarté le projet d'une unité en sous-sol défendu par l'Apur, qui permettait d'éviter l'obstacle du boulevard Sébastopol, l'architecture pouvait encore assurer un équilibre. Mais trop nouveau pour être maîtrisé, le recours à la construction souterraine, annoncé comme la panacée, n'a fait que desservir – au double sens du terme... – les Halles. Cette ville invisible que constitue le Forum ne trouve pas seulement son origine dans le manque de surfaces libres sur le sol parisien ; elle exprime aussi un sentiment de méfiance à l'égard de l'architecture, jugée inapte à exprimer les besoins de son temps autrement qu'en disparaissant du paysage. D'où le caractère quasi entropique de cette ville-centre qui se replie sur elle-même jusqu'à disparaître dans les profondeurs du sous-sol, un sous-sol que l'on se promet de conquérir depuis des décennies et dont on s'empare soudain dans un douteux accès d'enthousiasme, dans une conversion d'autant plus radicale qu'elle est tardive aux principes défendus par le GCUS.

Amorcé au plus fort de la période moderniste – la loi l'orientation foncière de 1967 autorise la construction d'immeubles de grande hauteur –, le projet des Halles est, dans sa forme définitive, celui qui exprime le plus manifestement la rupture avec l'ère des tours et des barres. La rénovation du centre (les Halles, Beaubourg, et plus largement le « Centre Rive droite ») est en effet l'arlesienne du processus de rénovation urbaine à Paris : c'est d'ailleurs par lui qu'il s'achève, d'une manière plus dramatique que partout ailleurs, bien que le nombre d'expropriés y fut bien moindre. Centre-ville mais centre vide, tel l'espace interdit de la cité japonaise¹²¹, les Halles n'auraient-elles pas, alors, été conçues avant tout sur le mode du refus, voire du refoulé ?

Isabelle Backouche

Maitrise de conférences à l'EHESS - CRH

Paris sans ses Halles : usages et architecture en débat (1963-1985)

Le déménagement des halles parisiennes à Rungis a suscité de nombreux projets pour réinvestir le site. Successivement seront conçus pour remplacer les Halles de Baltard, un grand projet de rénovation du centre de Paris depuis la gare de l'Est jusqu'à la Seine, un centre de commerce international autour de la Bourse du Commerce, une maison du spectacle, un espace vert. Cette diversité d'usages témoigne de la richesse des projections sur l'avenir d'un espace dont la dimension varie avec le temps et fournit autant d'occasions d'observer les modalités de prise de décision et de façonnement de la ville. En effet, à chacune des solutions successivement envisagées correspond une configuration du jeu des acteurs variable qui met en cause des équilibres politiques, des engagements citoyens et des interventions architecturales contrastées.

Le cas des Halles a produit une littérature immense, et autant de dossiers d'archives. Soucieuse d'appuyer cette réflexion sur un observatoire précis, j'utilise les débats de la Commission des abords (CA) qui est une section de la Commission supérieure des Monuments historiques dont la vocation depuis les lois de 1913 et 1943¹²² est de veiller à la protection de l'environnement des monuments historiques selon un cercle de rayon de 500 mètres autour du monument. En l'occurrence, la présence de l'église Saint-Eustache met tout le secteur sous surveillance. Dans la plupart des cas, l'Architecte des Bâtiments de France décide après examen du dossier d'accorder un avis conforme au permis de construire. Mais dans les affaires qui concernent des espaces majeurs tels que celui-ci, le dossier remonte jusqu'à la Commission des abords. Elle est un lieu de rencontre entre l'administration du ministère de tutelle, les architectes et maîtres d'ouvrage des projets, des personnalités extérieures nommées en vertu de leurs compétences académiques et professionnelles. Par le passé, les abords ont changé à plusieurs reprises de tutelle ministérielle signalant l'inscription de notre problématique entre la nécessité de conserver la ville ancienne et celle de conformer la ville à de nouveaux usages. Ainsi, pour notre période, c'est tour à tour le ministère de la Culture (jusqu'en 1978), celui du Cadre

¹²⁰ Christian de la Malène, cité dans Didier Paris domän, « Banlieue-Les Halles », Paris, Éditions de la Table Ronde, 1974, p. 19.

¹²¹ Roland Barthès, L'Empire des signes, Genève, Albert Skira/Paris, Flammarion, 1970, p. 4

¹²² Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et loi n° 43-92 du 29 février 1943.

de vie et de l'Environnement (1979-1981), ou encore, celui de l'Equipment¹²³, qui coiffe la commission, lui attribuant une vision changeante du compromis inévitable entre la ville d'hier et celle du présent. Mais nuancé et immédiatement le propos ; il ne faut pas durcir l'opposition entre conservateurs et aménageurs, d'autant qu'une analyse fine des processus telle que celle que nous conduisons montre que ce sont les mêmes hommes et les mêmes femmes qui mènent cette politique, au-delà des changements de tutelle ministérielle.

Au fil de cinq passages en commission (1971, 1972, 1977, 1981), la Commission des abords se révèle être sensible à l'articulation entre formes et pratiques urbaines, et soucieuse de la « cohérence » du quartier, notion qui ne va pas de soi. L'analyse des débats permet de saisir la diversité de conception de cet espace du point de vue de l'échelle d'intervention, du jeu entre les acteurs et de l'usage de l'histoire du site. Il est ainsi possible de comprendre le processus qui a conduit à l'organisation urbaine du quartier des Halles d'aujourd'hui.

Cette organisation est remise en cause depuis deux ans, avec le concours de préfiguration lancé par la ville de Paris : l'unanimité sur le relatif échec de l'aménagement urbain réalisé dans les années 1970 plaide en faveur de la nécessité d'éclairer les logiques qui ont conduit à un tel résultat, comme en témoigne la presse qui s'exprime sur le registre de la maladie et du traumatisme à propos de cette opération. Ainsi peut-on lire dans *L'Libération* :

« En acceptant il y a deux ans un réaménagement des Halles, Bertrand Delanoë ne réalisait sans doute pas qu'il ouvrirait la boîte de Pandore. Et qu'il réveillait un traumatisme urbain profond, celui d'un ventre de Paris mal opéré et mal cicatrisé, dont chaque Francilien s'était bon an mal an accommodé, tout en en gardant comme un infime stigmate »¹²⁴.

Et la presse ne cesse de faire ressortir le passé et l'échec précédent au moment du lancement de la refonte des halles :

« Trente ans après, la douloureuse affaire des Halles, un concours (de définition) pour reconfigurer ce quartier parisien est lancé. On est en droit de se demander quelles nouvelles réponses urbaines (dans les finalités) et urbanistiques (dans les moyens) ont été apportées avec ce dernier concours. En d'autres termes : quoi de neuf dans la vision de la ville aujourd'hui ? Quels progrès en matière d'architecture et d'urbanisme ? A voir la méthode employée, et surtout les solutions apportées, en dehors des différences stylistiques évidentes, les projets actuels auraient très bien pu figurer dans la longue liste des concours menés de 1964 à 1974 qui ont conduit au résultat que l'on connaît [...] Les Halles, lieux mutilés, attendaient une réparation plus fine, une intervention plus subtile, et surtout, à ce stade du projet, une stratégie d'action plus générale, plus ouverte, et non des réponses ficelées relevant du grand geste architectural »¹²⁵ »

Precisément, les archives de la Commission des abords ouvrent certaines pistes et hypothèses pour comprendre les mécanismes qui ont abouti au résultat tant décrié aujourd'hui. Se dévoilent les rouages de la décision, politique ou administrative ; se perçoivent les affrontements intellectuels et esthétiques qui se jouent autour de la

refonte de l'espace urbain, enfin, transparaissent les enjeux et intérêts qui guident les décisions. On peut considérer la commission comme une sorte de chien de garde, parfois gênant, qui permet de révéler les modalités concrètes de la prise de décision. Précisons que l'intervention de la commission n'est en rien systématique. C'est une instance consultative, à la disposition du ministre compétent qui décide d'évoquer l'affaire si besoin est, et qui donne un avis, une fois qu'il est informé des recommandations de la Commission.

Par conséquent, la mobilisation de la Commission des abords et l'usage que le ministre fait de son « expertise », ne dépendent pas seulement d'une procédure administrative, et ont une portée politique évidente. Ainsi, lors du dernier passage en novembre 1981, à propos du jardin de surface, on déplore le fait que les permis de construire aient été délivrés en mai 1981 sans que la commission ne soit saisie. De fait, la commission intervient pour des amendements mineurs en constatant « que le jardin est victime de l'échec que constitue l'opération des Halles », et la précipitation pour accorder les permis de construire tient uniquement aux échéances électorales de cette année 1981.

IV Une situation urbaine atypique

Nous avons vu le regard que le XXI^e siècle porte sur la nécessité de réaménager les Halles. On peut comparer la presse de 2004 avec les titres contemporains de l'opération. On passe de la crainte dans les années 1960 à la condamnation dans les années 1970, la conscience de l'échec de l'opération émergeant immédiatement. Le *Figaro* pose la question de savoir pourquoi aucun concours n'est organisé pour mettre en œuvre un plan d'urbanisme comparé à celui d'Haussmann¹²⁶, et *Combat* juge la solution « improvisée et bâtarde » en 1965¹²⁷. L'*Express* titre en 1972 : « Architecture. La boucherie n'a pas quitté les Halles »¹²⁸, tandis que le *Quotidien de Paris* parle de « massacre des Halles » en donnant une explication éminemment politique : « L'apparition inattendue d'un énorme cube de béton à quelques mètres de l'église Saint-Eustache lance un défi aux Parisiens et les prend à témoin de la dilution du pouvoir »¹²⁹.

Comment comprendre les motifs d'une telle déception et d'une critique aussi virulente ?

I/ Les spécificités de l'opération

L'opération de réaménagement des Halles a été guidée par des contraintes extérieures à la volonté de repenser, et rénover, le cœur de Paris. En effet, le projet est lancé sous la pression d'une double contrainte. La première est la stigmatisation de cet espace dont les embûches et l'insalubrité, en plein cœur de Paris, ne sont plus tolérables. Alors qu'au milieu du XIX^e siècle, on avait

¹²⁶ Edition du 15 octobre 1963.

¹²⁷ Edition du 4 octobre 1965.

¹²⁸ Edition du 20 novembre 1972.

¹²⁹ Edition du 16 décembre 1977.

¹²³ A partir de 1981, la Culture et l'Urbanisme collent ensemble les abords, selon des modalités variables.

¹²⁴ Édition du 16 décembre 2004. Un *Info* naît.

¹²⁵ Albert Lévy. « Inutile d'assassiner les Halles une deuxième fois », *Le Monde*, 12 novembre 2004.

¹²⁶ Albert Lévy. « Inutile d'assassiner les Halles une deuxième fois », *Le Monde*, 12 novembre 2004.

jugé indispensable d'améliorer la desserte alimentaire de la capitale en installant au centre de la ville les pavillons, un siècle plus tard, cet ensemble architectural est qualifié de « non-sens » qui coupe Paris en deux. La seconde contrainte insérée le projet à une échelle qui dépasse largement le périmètre occupé par les Halles. A l'origine, ce réaménagement du centre de Paris s'insère à l'échelle de la région Ile de France, et il doit donc prendre en considération des nécessités extérieures à la vie urbaine. En effet, la décision du transfert des Halles est contemporaine de la publication du premier Schéma directeur de la région parisienne de Paul Delouvrier qui veut réorganiser l'unité de la région métropolitaine. Que faire des Halles et de son quartier ? Une gare (RER et métro) y est prévue à moins 20 mètres sous terre, sur laquelle on empile un centre commercial et d'autres activités et équipements, cinq niveaux en sous-sol dans une grande opération d'urbanisme souterrain. On peut d'emblée souligner cette forte originalité du quartier des Halles c'est à dire le jeu d'échelles qui s'instaure par la mise en relation de la région Ile de France (RER) et du cœur de Paris, et ses effets sociologiques évidents.

Cet emboîtement des échelles est essentiel à garder en mémoire pour comprendre le processus : il semble même jouer dans les équilibres financiers puisque l'un des arguments évoqués à l'époque pour dénoncer l'importance de la surface mise en vente, notamment à des fins d'installation de commerce, était liée à la nécessité de financer les travaux de Rungis, ce qui revient à dire que la vente du centre de Paris aurait contribué à l'aménagement de la périphérie.

Autre caractéristique, la tabula rasa. En effet, on procède à l'expulsion d'une activité ancienne, sans réel programme de remplacement a priori, si ce n'est l'obligation de dégager la totalité du territoire concerné afin d'aménager la station de RER dans des conditions techniques et financières supportables¹³⁰. Ainsi, l'aménagement du sous-sol dicte les contraintes de l'aménagement de surface, et l'infrastructure construite s'impose au projet au lieu d'en être la conséquence. A nouveau, le rapporteur lors du dernier passage en CA en novembre 1981 signale cette caractéristique forte du projet :

« les concepteurs du jardin ont dû composer avec de nombreuses infrastructures : trémies d'entrée et de sortie des parkings et de la voie de liaison, aération des équipements souterrains, éclairage d'une piscine, entrées des infrastructures ferroviaires et du forum »¹³¹. Et Ricardo Bofill sera aussi contraint de dissimuler la centrale de ventilation du forum dans le projet qu'il propose en 1974.

2/ La diversité des solutions

La rapide succession des projets envisagés sur le site est un premier indicateur de la difficulté de cet aménagement. En 1963, le préfet de Paris propose la rénovation de la rive droite, de la Seine à la gare de l'Est. C'est le projet Lopez-Holley qui se

déploie sur une surface de 670 ha et concerne 150 000 habitants¹³², projet qui sera refusé par le conseil municipal de Paris le 18 novembre 1963. Les auteurs du projet publient une plaquette afin de contrecarrer les accusations dont ils ont fait l'objet et l'adressent à André Chauvel, inspecteur général des Monuments historiques, en précisant qu'ils sont maintenant dégagés de la contrainte de secret imposée par le contrat passé avec la préfecture de la Seine :

« Nous espérons que cette publication permettra de quelque peu confondre ceux qui, ignorant tout de notre projet, nous ont présentés comme des dévastateurs du « centre de Paris », comme des gens qui sacrifiaient à l'économie le nécessaire habitat »¹³³. De même ils insistent sur les précautions prises pour réfuter le caractère abstrait et théorique de leur étude :

« il nous paraissait alors indispensable que des enquêtes démographiques et économiques complélassent l'enquête immobilière à laquelle nous nous étions livrés quelques années auparavant et que l'ensemble de ces enquêtes fut exploité de telle sorte qu'un programme en résultat, servant de base sérieuse à notre étude architecturale »¹³⁴. D'emblée plusieurs thématiques s'installent qui seront récurrentes : l'antithèse conservation/dévastation, la concurrence entre les usages importants à souligner dans la mesure où l'élaboration du programme sera finalement la pierre d'achoppement de cette opération, le respect des caractéristiques du quartier cernées à partir d'études préalables, la culture du secret autour de la gestation des projets.

En 1968, une première réduction de la surface envisagée intervient puisque seuls 32 ha sont concernés par la consultation qui aboutit aux projets présentés par six architectes officiellement désignés. Parmi eux, le général de Gaulle et André Malraux éliront celui de Faugeron dont le programme est très dense puisqu'il fait cohabiter sur le site une école d'architecture, le ministère des Finances, un palais des sports, une maison du théâtre, de la musique et de la danse, un centre d'affaires, des halls d'exposition, des hôtels et des logements¹³⁵. A nouveau cette solution sera repoussée par le conseil de Paris et la surface de rénovation sera réduite à 15 ha circonscrits par une ZAC fixée par arrêté ministériel du 23 mars 1971 (photo 1). Entre temps, le marché a quitté le site en 1969.

Délimitation de la zone d'aménagement concerté arrêtée le 23 mars 1971.

¹³⁰ Médiathèque de l'architecture et du patrimoine [MAPA], 2002/17, carton 101, dossier 11, rapport de Jean-Pierre Pequet pour la CA, 3 mai 1971 : « c'est l'emplacement de la station et la décision de la réaliser en tranches et non en galerie qui impose le sacrifice du seul pavillon des Halles qu'il eût été possible de conserver ».

¹³¹ MAPA, 80/0593, CA, 5 novembre 1981

¹³² MAPA, Archives Chauvel, 80/2484.

¹³³ Ibid., Lettre de Raymond Lopez, architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux à Chauvel, inspecteur général des Monuments historiques, 14 mai 1964.

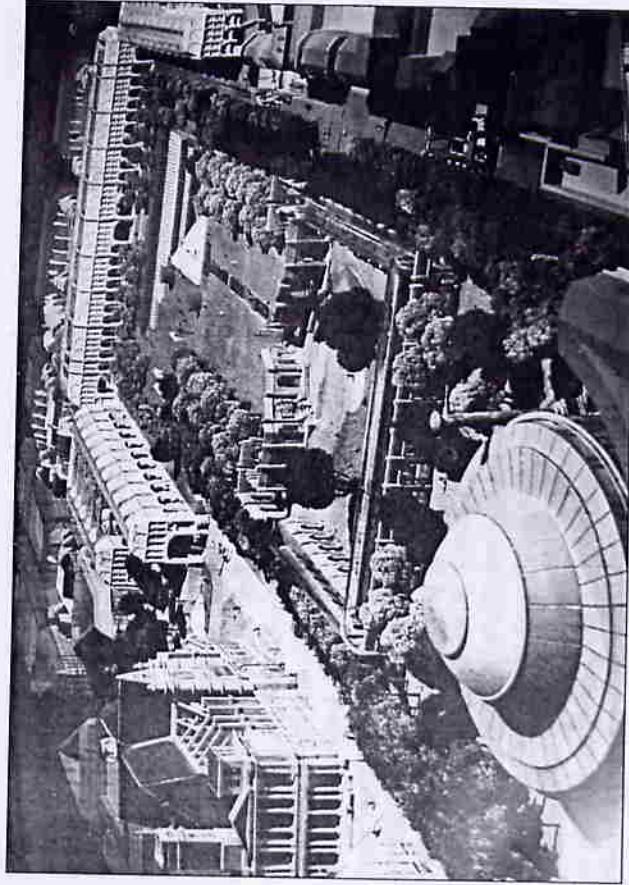
¹³⁴ Ibid.

¹³⁵ MAPA, Fonds Rolf Lemoine, 96/31/34, carton 1. Les autres architectes sont De Marien, Charpentier, Kalisz, Marot, Arethe. 59

Souvre alors, entre 1972 et 1974, une période de concurrence entre deux projets. Celui de centre de commerce international (CCI) proposé par Louis de Marien, architecte, prix de Rome, auteur de l'ensemble Maine-Montparnasse. Le CCI englobe la bourse du commerce qui sera de justification au futur bâtiment, inscrivant les usages dans une vocation pluriséculaire des lieux tournée vers le commerce. Mais le CCI s'accompagne d'une grande dalle au niveau du parvis de Saint-Eustache. On craint une perspective fuyante et désertique, comme autour de la cathédrale de Reims, qui aboutirait à faire de Saint-Eustache, un « monument inutile, une église morte »³⁶. Le rapporteur de la CA qui examine le projet le 4 mai 1971, pose clairement le choix qui implique l'acceptation du CCI : « l'écriture du projet est de celles qui peuvent surprendre et heurter bon nombre des esprits qui réclament, entre les œuvres modernes et anciennes, de proches accords de volumes et de formes et des résonances de rythme ; nous sommes ici devant une opposition qui a aussi ses partisans »³⁷.

Le second projet prévoit une Maison du spectacle qui regrouperait des locaux administratifs pour les organismes professionnels, syndicaux et sociaux du spectacle auxquels s'ajoute toute une série d'équipements culturels. La crainte des promoteurs du forum souterrain d'une trop forte concurrence a condamné le projet³⁸ qui pourtant semblait avoir la préférence du ministre des Affaires culturelles. L'abandon du projet de Maison du spectacle semble lié à la moindre rentabilité de l'opération, signalée par plusieurs correspondances.

En août 1974, Valéry Giscard d'Estaing, élu président de la République, décide l'abandon du centre de commerce international. Le permis de construire a pourtant été délivré le 3 mars 1973³⁹, après approbation par la CA du 28 novembre 1972 moyennant quelques critiques⁴⁰. La pièce maîtresse du projet devient alors un jardin qui sera entouré de plusieurs bâtiments qu'il reste à concevoir⁴¹. Dans les années 1970 s'affirme la montée en puissance de l'écologie, de la défense de la nature et des paysages. L'installation d'un jardin est une forme de compromis qui se justifie aussi par l'évolution de la société sur un plan plus général. Elle peut aussi être vue comme une forme d'évitement du débat sur la cohabitation entre monuments et architecture contemporaine. Reste que le programme qui doit entourer les jardins ne se précise pas. En 1975, le projet de l'architecte espagnol Ricardo Bofill se



Projet de Ricardo Bofill (1975).

dégage (photo 2). C'est un ensemble de bâtiments de 5 à 7 étages à usage de crèches, de logements et de commerces qui ne verront pourtant pas le jour. Alors que les hésitations perdurent, en 1977, le Centre Beaubourg, commencé en 1972, est inauguré le 31 janvier et la station du RER le 7 décembre de la même année. En 1978, un projet d'auditorium est conçu dans le bâtiment Pierre Lescot mais on y renoncera en raison de mauvaises conditions acoustiques liées à la présence du RER et du métro. Le groupe de travail qui étudie la faisabilité d'un tel projet souligne que « l'installation de l'Opéra de Paris dans un nouveau lieu attirerait sans nul doute un public nouveau que le cadre solennel du Palais Garnier rebute »⁴². Une telle remarque met en relief la forte croyance, empreinte d'une certaine naïveté, dans le potentiel de l'espace : il suffirait d'inscrire un opéra dans un site moins « solennel », du point de vue géographique et architectural, pour que la pratique s'ouvre à de nouveaux publics.

En 1979, le forum des halles est inauguré et on construit à partir de 1982, des logements sociaux mitoyens de Saint-Eustache pour dissimuler la centrale de climatisation. En 1983, Jean Willerval installe ses « parapluies » tandis que deux hôtels, des logements et des bureaux sont construits au sud. En 1985, s'ouvrira la deuxième partie du Forum souterrain, la Place Carrée due à Paul Chemetov, et en 1987, les jardins dessinés par François-Xavier et Claude Lalanne, et

³⁶ MAPA, 2002/17, carton 101, 1^{er} Avril, 10 Février 1971.

³⁷ Ibid., chemise 11, Rapport de Jean-Pierre Paquet, 3 mai 1971.

³⁸ Ibid., Le Monde, 29 septembre 1972.

³⁹ Ibid., Arrêté du 3 mars 1973 délivrant le permis de construire à l'Union Internationale Immobilière représentée par la SEFI, il est à noter que le document accorde une dérogation aux dispositions de l'article 18 du rèlement d'urbanisme de la ville de Paris en ce qui concerne des dépassements de gabarit, et que l'article 2 rappelle les réserves émises par la CA du 28 novembre 1972.

⁴⁰ MAPA, 80/050/2, séance de la CA du 28 novembre 1972, les exigences de la commission concernant l'aménagement de la place devant l'église, les couleurs de la façade et la limitation des hauteurs pour l'aile nord.

⁴¹ MAPA, 2002/17, carton 101, chemise 11 - le CR d'une réunion laissé entendre que le projet de CCI va être remis en cause, et l'administration semble informée par la presse : « l'interview de M. Michel Guy [Le Monde, 28/6/74] laisse penser que le problème va être à nouveau évoqué au plus haut niveau ».

⁴² Ibid., carton 102, dossier 12. Note à l'attention du Président de la République à propos de l'installation d'un grand ensemble moderne pour la musique en bordure du nouveau jardin des halles, 2 janvier 1978 : groupe de travail composé de Pierre Boulez, Daniel Barenboim, Bernard Lefort, Maurice Le Roux, Rolf Liebermann.

la place qui longe Saint-Eustache (Louis Arretche) achèvent la composition du site tel qu'il existe aujourd'hui.

Cette description sommaire montre la grande diversité des options, la rapide succession des projets, la relative fragmentation des réalisations, et finalement l'impossibilité de concevoir de façon globale l'aménagement du site. De façon récurrente revient la crainte du vide dans l'espace urbain à l'image du plateau Beaubourg, ancien îlot Saint-Merri, classé n° 1 dans la liste des îlots insalubres depuis les années 1920, détruit dans les années 1930 et qui servira de parking pendant près de 40 ans. Dans cette optique, la défense du maintien des pavillons sera vétérinaire. Parmi bien d'autres, en mars 1971, François Mitterrand, député de la Nièvre, prend la défense des pavillons de Baltard, par le biais d'une question écrite à Jacques Duhamel, ministre des Affaires culturelles :

« Il semble en effet, que la modernisation du quartier et l'aménagement du plateau Beaubourg puissent être conciliées avec la protection d'un œuvre architecturale d'un haut intérêt esthétique et technique, et parfaitement adapté à sa vocation nouvelle de centre d'animation. Ni la commodité de la vie urbaine ni les impératifs de l'architecture n'exigent la disparition de pavillons et de caves voutées, dont on commence à reconnaître qu'ils sont les remarquables témoins d'une époque originale et importante par la nature des matériaux employés et l'usage qui en a été fait »¹⁴³.

Le JO du 19 avril 1971 publie la réponse de Jacques Duhamel : la sauvegarde des pavillons sur place apparaît incompatible avec le parti d'aménagement proposé par la ville de Paris et accepté par le gouvernement, et il conclut :

« à condition que cette opération d'urbanisme soit menée dans un souci d'exemplarité, elle peut témoigner au milieu du XX^e siècle, de la vitalité de l'urbanisme et de l'architecture français »¹⁴⁴.

On peut alors s'interroger sur les modalités du processus qui ont abouti à un tel enchaînement de projets avec dès l'origine la conscience réitérée que l'opération manque de cohérence et que la fragmentation des opérations est nuisible à l'aménagement du cœur de Paris, notion qui s'est progressivement substituée à celle de « ventre de Paris ».

II/ Enjeux et modalités de la décision, politique et administrative

1/ Le face à face entre l'Etat et la ville

Le face à face Ville/Etat s'amorce dès le début de l'opération. Alors que la décision du transfert est prise par le gouvernement en 1960, en mars 1962, Jean Legaret, député, conseiller municipal du secteur des Halles, plaide devant le conseil

municipal contre l'opération, et obtient un vote hostile au transfert par 48 voix contre 39. Il faut prendre en compte les échelles variées de la décision, et leurs enjeux. En effet, les trois grands tournants du réaménagement sont la conséquence de décisions extérieures au cercle des acteurs engagés dans l'opération. Le 15 octobre 1970, Georges Pompidou préside un conseil restreint au cours duquel est notamment décidée la construction du forum souterrain du quartier des Halles à Paris ; en 1974, l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République aboutit à la substitution du jardin au centre de commerce international : il faut voir là un geste architectural du Président de la République, soucieux d'imprimer sa marque à un projet d'une telle visibilité, mais également le changement de conjoncture économique avec la crise pétrolière ; enfin, en 1978, l'élection de Jacques Chirac comme maire de Paris modifie à nouveau les équilibres entre l'Etat et la ville : un désengagement présidentiel s'opère au profit de La Villette, qui laisse le terrain au nouveau maire de Paris. On assiste à une sorte de partage du territoire à aménager, le centre revenant à l'autorité parisienne et la périphérie à la présidence, inaugurant une forme de conquête des marges qui se poursuit activement aujourd'hui¹⁴⁵. Le Maire de Paris écarte le projet Bofill qui a pourtant obtenu un permis de construire en date du 21 avril 1978¹⁴⁶, mais qui a été désavoué par la consultation des Parisiens à l'occasion d'une exposition, au profit du projet proposé par l'APUR sous l'égide de Jean-Claude Bernard.

Ce jeu entre l'Etat et la ville peut expliquer les aléas du réaménagement des Halles, le fait du prince n'allant pas toujours avec les nécessités urbaines. On peut y deviner aussi la portée symbolique d'un tel aménagement urbain, avec une forme de contamination de la valeur du site et de la fonction de celui qui s'y intéresse. Ce face à face aboutit à une convocation circonstanciée de la CA selon les besoins. Entre 1978 et 1981, l'administration municipale bénéficie d'un blanc seing pour faire adopter toute une série de permis de construire sans passage en CA¹⁴⁷ ; des immeubles à usages d'équipements pour la ville, de commerces et de bureaux par Jean Willerval (avis favorable de l'ABF du 2 février 1981), les logements sociaux de Michel Ducharme, rue Rambuteau (avis favorable de l'ABF du 18 août 1980), les hôtels et logements de luxe de Michel Marot rue Berger et place des Innocents (visa de l'ABF du 6 février 1981)¹⁴⁸.

Mais en 1981, l'arrivée de Jack Lang au ministère de la Culture lui permet de faire valoir les critiques qu'il émettait en tant que conseiller municipal socialiste : il

¹⁴⁵ Ibid., carton 103. *Le Monde* dans son édition du 12 octobre 1978 commente l'échec de l'auditorium sur le site des halles : « Le président de la République tire ainsi son épingle d'un jeu complexe et dangereux, pour concilier son attention sur les terrains de la Villette, qui appartiennent à l'Etat ; le Musée des sciences et de l'industrie y sera construit dans la salle des ventes, confirmé le communiqué publié le 10 octobre par l'Elysée, ainsi que le grand auditorium de musique Les 55 ha des anciens ateliers deviennent ainsi le nouveau « fourre-tout » de l'aménagement de la capitale ». Et l'article conclue « Menée à bien en deux temps - août et octobre - la retraite de M. Giscard d'Estaing des Halles rend toute sa liberté au maire de Paris ».

¹⁴⁶ Ibid., carton 102, dossier 13, lettre du ministre de l'environnement et du cadre de vie, Michel d'Ornano, à mademoiselle Prevost, conservateur régional des bâtiments de France, 14 septembre 1978.
¹⁴⁷ MAPA, 2002/17, carton 103, C 5 novembre 1981 : « la Commission rappelle que sa dernière saisine sur le problème des Halles remonte au 18 janvier 1978 et qu'elle avait à cette occasion émis le vœu qu'une délégation de ses membres soit associée au suivi du projet. Elle regrette qu'aucune suite n'ait été donnée à ce vœu, que des permis de construire essentiels soient intervenus sans qu'elle ait été consultée et que de ce fait son intervention soit aujourd'hui limitée au jardin, qui peut difficilement être dissocié de l'ensemble du projet ».

¹⁴⁸ MAPA, 2002/17, carton 103. Note sur l'état d'avancement des projets concernant l'aménagement des halles, 23 juin 1981.

évoque devant la CA le projet de jardin pour freiner les réalisations du maire de Paris. Ainsi, en matière de politique urbaine, il est impératif de faire le parallèle entre d'une part, les compétences attribuées aux divers rouages par les textes écrits, et, d'autre part, l'usage qui en est fait. Rappelons également qu'en 1981, les abords regnent la tutelle du ministère de la Culture et que cette prérogative ministérielle reconquise ne pouvait trouver terrain plus propice que celui des Halles pour réaffirmer sa légitimité en matière d'abords.

2/ Le rôle de la SEMAH (société d'économie mixte d'aménagement des halles)

En 1963, le rejet du projet Lopez, animé par l'ambition d'une refonte d'un grand centre de Paris, aboutit à la mise en place d'un organisme d'approche et d'études chargé de coordonner les éléments susceptibles de préparer l'aménagement du quartier, le conseil municipal souhaitant que les études soient entreprises dans un esprit de sauvegarde du patrimoine artistique et historique⁴⁹. Est mis en place alors la « Société civile d'études pour l'aménagement du quartier des Halles », installée au 147, av Victor Hugo (16^e), présidée par Christian de la Malène (la ville de Paris est majoritaire, et elle assure avec la Caisse des dépôts, le capital de la Société). La société s'est adjointe M. de Marien, au titre d'architecte conseil.

Dès 1968, le pilotage par la SEMAH est critiqué : ainsi, l'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux, Albert Laprade, écrit au journaliste Rolf Lemoine : « c'est abusif de donner un blanc-seing à une société d'économie mixte pour décider d'une question aussi grave ». L'ambiguïté règne autour du rôle de la SEMAH : le ministère de l'Equipment considère que le rôle de la SEMAH devrait être le moins contrignant possible pour les architectes d'opération, alors que l'administration des Affaires culturelles considère que la SEMAH est responsable, devant les conseillers de Paris, de la maîtrise globale de l'environnement⁵⁰.

Ainsi, il semble que la cohabitation entre les deux ministères brouille les compétences et les responsabilités. Or la double tutelle équipement/culture est une dimension presque constitutive, en tout cas historique, de la protection des abords, signalant la double insertion de la ville dans le passé et dans le présent, et la difficulté à satisfaire cette double exigence. Tout l'intérêt de l'activité de la CA est précisément de donner à voir à l'historien, la nature des compromis, voire des conflits, que suscite la transformation des villes.

3/ Le rôle pédagogique de la Commission des abords

La commission des abords est un observatoire de choix pour analyser les transformations urbaines, et surtout le jeu entre les différentes « époques » de la ville. En effet, la présence d'un Monument historique concerne presque tous les centres urbains, a fortiori Paris. Ce dialogue entre le passé et le présent, et surtout la forme qu'il doit revêtir, est une des questions centrales de l'activité de la CA, qui tente depuis le

⁴⁹ MAPA, 96/31/34, Fiend Rolf Lemoine, Comptoir, 4 octobre 1965.

⁵⁰ MAPA, 2002/17, carton 101, dossier 11, Note de Jean-Pierre Paquet, février 1971.

milieu des années 1960 de promouvoir la création architecturale, et de la faire cohabiter avec la ville ancienne.

Dotée d'une véritable autorité morale, la CA ne peut pourtant pas remettre en question un projet comme en témoigne une note à l'attention du directeur de l'Architecture à propos de l'opportunité de la saisir en 1971 :

« il n'est pas possible de ne pas la consulter : l'affaire est trop importante et trop délicate pour que nous ne prenions pas son avis. La consultation ne devrait pas porter sur la consistance de l'opération, c'est-à-dire ses limites géographiques, le parti d'urbanisme vertical et le programme. Ces points ont en principe été tranchés par le comité restreint présidé par le Président de la république et entérinés par le conseil de Paris. La commission ne peut les remettre en cause. Par contre son avis serait précieux sur le PAZ, particulièrement pour ce qui concerne les aménagements au niveau du sol et au-dessus de ce niveau, ainsi que les solutions en matière de circulation »⁵¹.

A cette date, la CA donne son feu vert à trois éléments : le règlement du plan d'aménagement de la zone (PAZ) qui concerne la nature d'occupation du volume, l'emprise et la hauteur absolue des constructions, les possibilités maximales d'occupation du sol, l'aspect des constructions ; les études d'aménagement en cours d'élaboration ; l'avant-projet du centre de commerce international. Le ministre des Affaires culturelles, Jacques Duhamel, s'appuie sur les conclusions de la CA pour donner un avis favorable au préfet en précisant que « lorsqu'un véritable avant projet aura été établi, il sera nécessaire que je sois à nouveau saisi du dossier »⁵². Ici se pose un problème récurrent pour la CA : à quel moment doit-elle donner son avis ? Une note au directeur de l'Architecture signale cette difficulté au moment où des associations de protection des villes reprochent au ministère de donner son avis sur des documents exprimant des intentions et non des plans de projets :

« Or depuis des années, nous essayons précisément d'être associés dès le départ à l'étude des

opérations complexes de façon à en infléchir éventuellement le cours dans le sens qui nous

paraît souhaitable au lieu d'avoir à nous prononcer sur un projet complètement étudié où

nous n'avons plus d'autre latitude que de rejeter en bloc ou d'accepter moyennant quelques

corrections de détail »⁵³.

Autre exigence de la CA, la prise en compte d'une échelle urbaine qui dépasse souvent la stricte délimitation des abords. Ainsi, en décembre 1977, elle refuse de se prononcer sur le projet de Ricardo Bofill qu'elle juge trop monumental tout en convenant que le plan masse ne permettait pas de donner à l'architecte toute liberté. Il est décidé que lors d'une nouvelle séance, le 4 janvier 1978, le projet sera réexaminé après une présentation détaillée du plan masse global de l'aménagement des halles. S'expriment de façon récurrente, la conscience et la volonté de la CA de prendre en compte des situations urbaines dans leur globalité, et non les simples abords d'un Monument historique (500 m). Et face aux critiques des membres de la commission, Vasconi, architecte du forum, souligne qu'il n'est pas possible de concevoir la liaison entre le

⁵¹ Ibid., Note à l'attention de M. Denieul, 23 mars 1971.

⁵² Ibid., Lettre de Jacques Duhamel au Préfet de Paris, 17 juin 1971.

⁵³ Ibid., Note de Claude Robin pour le directeur de l'Architecture, 31 août 1971.

cratère et la surface tant que le programme reste flou. Le vote qui sanctionne la séance de janvier 1978 exprime catégoriquement cette exigence : la commission souhaite se voir proposer dès que possible la composition architecturale d'ensemble de l'opération, par 17 voix pour, 0 contre, 1 abstention, et elle refuse de donner un avis favorable au projet Bofill en l'état puisque le vote donne 11 abstentions, 2 pour, 5 contre¹³⁴.

III/ Usages et architecture : quel dialogue ?

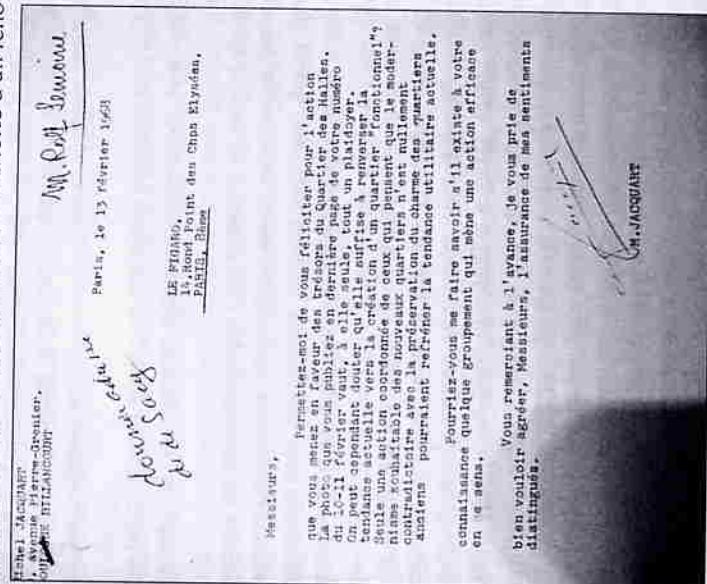
A partir du double constat précédent, à savoir les spécificités de l'opération et les caractéristiques du mode de décision, quel dialogue pouvait s'instituer entre usages et architecture ?

1/ Les revendications des acteurs

On peut tenter d'être sensible à la parole de ceux qui ne décident ou ne proposent pas. Les dossiers d'archives ouvrent quelques pistes. A plusieurs reprises, les associations ou des individus¹³⁵ exigent la prise en compte des activités passées pour élaborer le programme. Ainsi, face à la SEMAH, organisme opérationnel officiel, se constituent d'autres regroupements qui proposent des contre-projets. C'est le cas du Comité d'études de la rénovation des Halles et du centre de Paris, sous la présidence de Lucien Gaillard, président de l'Office municipal des sports du 2^e arrondissement et qui réunit des personnalités et des habitants du secteur. Le 16 février 1964, sous l'égide des architectes Charentier et Laprade, et d'André Chastel, le comité adopte quelques grands principes : aménagement des halles en espace vert, maintien d'un habitat classique amélioré par des opérations de rénovation et de curage et maintien de larges couches de la population actuelle avec réduction de la densité, mise en valeur des monuments et sites, « opposition absolue à tout projet de type Brasilia »¹³⁶. L'institut français d'opinion publique effectue en 1964 une enquête pour savoir ce qu'il faut construire à la place des Halles et le verdict est clair : 42 % se prononce pour des logements, 36 % pour des espaces verts, 27 % pour des parkings, 3 % pour des bureaux, 1% pour autre chose (6% n'ont pas répondu)¹³⁷. Encore en juin 1971, une pétition nationale pour conserver les pavillons recueille 15 000 signatures en 8 jours. Elle est initiée par le Groupement Sébastopol¹³⁸. En 1971, un plan de rénovation est proposé par les commerçants et la population du quartier qui ont formé l'Union des associations de populations

pour l'aménagement des centres Saint-Martin et limitrophes (USAPAC) et ont réussi à faire approuver par le conseil de Paris les grandes lignes d'un programme élaboré par Jean-Claude Bernard¹³⁹. En 1972, sous l'égide d'un fabricant de chapeaux, M. Wainer, habitant 18, rue du Grenier Saint-Lazare, est signée une convention entre l'association des locataires et la SEMAH : l'objectif est de garantir le relogement des habitants sur place face à la crainte très forte d'un renouvellement social¹⁴⁰.

Ainsi, les archives de la CA conservent des traces de la mobilisation polymorphe en faveur des usages à installer à la place des Halles (photo 3), et cet intérêt pour les pratiques doit garder toute sa place aux côtés des prises de position à propos des formes architecturales. Une note au ministre (Michel Guy, nouvellement arrivé) datée de juillet 1974 à propos du CIC rappelle cette dualité entre architecture et pratiques : « à peine connu, ce projet avait été contesté, non pas tant parce qu'il conduisait à élever un bâtiment aux abords immédiats de deux édifices anciens intéressants, que parce que son programme (des bureaux)



Lettre de M. Jacquot à Rolf Lemoine, 13 février 1968.

paraissait peu cohérent avec le type d'activités que l'on souhaitait voir s'implanter aux Halles (loisirs, commerces, hôtels, logements, animations diverses) »¹⁴¹.

2/ Un programme impossible

En effet, alors que l'opération repose sur une *tabula rasa*, ce qui laisse toute liberté pour inventer à la fois une forme urbaine, et des usages, plusieurs projets d'architecture se succèdent, ou cohabitent, sans que le programme de l'ensemble de la zone ne parvienne à être fixé. De ce point de vue, il faut souligner la ténacité de l'administration - contre le politique - à définir des usages et des pratiques, et pas seulement une expression architecturale.

¹³⁴ MAPA, 80/059/3, CA, 4 janvier 1978.

¹³⁵ Le courrier des lecteurs du journaliste Rolf Lemoine témoigne de l'investissement individuel des Parisiens sur le site, à 1960, écrit depuis sa maison de retraite, à Sèvres pour plaire en faveur des espaces verts dont le quartier de 1929 cruellement manqué, 10 mai 1968. À tous ses lecteurs qui lui écrivent depuis toute la France durant l'année 1968, Rolf Lemoine conseille d'écrire au président du conseil de Paris, Mr Caldagues. La chronologie de cette mobilisation ne doit pas être ignorée : l'intérêt pour le mouvement qui marquera fortement la capitale à partir du mois de Mai à mouvement social.

¹³⁶ MAPA, 96/31/34, Fond Rolf Lemoine, Le Figaro, 16 février 1964.

¹³⁷ Ibid. Le Figaro 23 février 1964.

¹³⁸ MAPA, 2002/17, carton 10.

¹³⁹ Ibid. chemise 11.

¹⁴⁰ Ibid., Physionome de la presse quotidienne, ministère des affaires culturelles, février-juillet 1972.

¹⁴¹ Ibid., Note d'Alain Baquet au ministre, 16 juillet 1974.

L'arrêté préfectoral du 31 décembre 1971 approuve le PAZ (Plan d'Aménagement de la Zone)¹⁶² de la Zone d'Aménagement Concerté arrêtée en mars 1971. Ainsi, trois moments sont à distinguer : la délimitation de la zone à aménager (ZAC), la définition des volumes et de l'organisation de l'espace (PAZ)¹⁶³, et enfin, la mise au point de la forme architecturale sous le contrôle des Affaires culturelles. Et cette distinction est clairement établie par le secrétariat d'Etat à la culture en 1974 : « il convient de souligner que le PAZ d'ailleurs n'organise la rénovation de la zone qu'à l'échelle de l'urbanisme, ce qui est certes fondamental mais laisse entier l'exercice par le secrétariat d'Etat de ses prérogatives quant au contrôle de la qualité de l'architecture des projets »¹⁶⁴.

Après le premier passage en CA, une nouvelle demande de permis de construire est présentée pour le CCI qui suscite le commentaire suivant témoignant de l'attente d'une vision d'ensemble :

« Peut-être conviendrait-il donc de reposer le problème de l'implantation de cet énorme programme de construction exprimé en une seule masse indifférenciée. Aussi ai-je l'honneur de vous transmettre le présent projet, que vous pourriez évidemment plus facilement apprécier s'il était intégré dans une étude d'ensemble du secteur, qui, à ma connaissance, n'existe pas encore »¹⁶⁵.

En 1977, une note sur le plan d'aménagement de la ZAC mis au point par Bofill, Bernard Salter et La Tour d'Auvergne souligne que les deux groupes d'immeubles (rue Berger et rue Pierre Lescot) n'ont pas encore de destination précise¹⁶⁶. Et à la fin de la même année, lorsque le Préfet de Paris annonce que deux permis de construire ont été déposés, il ne craint pas de préciser : « s'agissant du bâtiment situé le long de la rue Lescot, la construction projetée doit s'intégrer dans un bâtiment dont le programme, ainsi que vous le savez, n'est pas encore définitivement arrêté, en conséquence le parti adopté pour la façade n'a qu'un caractère provisoire, laissant toute liberté pour définir l'aspect extérieur en fonction du projet définitif »¹⁶⁷.

En novembre 1977, alors qu'il faut se prononcer sur « un projet qui ne concerne que le rez-de-chaussée d'un bâtiment qui n'est pas défini, au niveau du programme, ni au niveau de l'expression architecturale »¹⁶⁸, un conseiller technique du ministre souligne la double fragmentation d'une « opération d'architecture exceptionnelle » : pas de cohérence entre les usages des différents bâtiments, et obligation de donner le feu vert à une dalle qui préfigure le projet de la rue Pierre Lescot mais dont

on ne sait rien pour les étages supérieurs¹⁶⁹. A toutes les étapes, on perçoit cette difficulté à coordonner tous les projets. Et la presse se fait l'écho de ces atermoiements : « Les Halles, il faut se décider. Le RER est là, le forum commercial ouvrira dans un an mais les choix d'aménagement ne sont pas faits »¹⁷⁰. Il semble donc que l'étalement dans le temps de la procédure, les différents revirements que l'on a vus ont abouti à des décisions qui d'une part obligent à accélérer la dynamique de construction du site, et d'autre part, empêchent une vision d'ensemble de se dégager. Apparaît une forme de paradoxe révélant qu'il est plus difficile d'imaginer les usages de l'espace urbain quand toute trace ancienne a disparu.

Comment expliquer cette incapacité à formuler un programme pour un tel espace ? En février 1978, Ricardo Bofill se plaint d'avoir été assorti d'autres architectes avec lesquels il ne fait pas équipe : « deux très officiels inspecteurs des bâtiments de France : Henry Bernard et Marc Saltet ». Chacun travaille sur une partie de l'espace : Bofill sur l'ensemble de logements sociaux, Bernard sur le bâtiment Lescot, Salter sur le bâtiment Berger. On peut émettre l'hypothèse qu'une nouvelle dimension des projets urbains émerge alors, dont les Halles sont un bel exemple, et qu'il n'existe peut-être pas encore de culture d'équipes pluri-disciplinaires suffisamment étoffées pour prendre en charge un tel projet. Au contraire, la place des prix de Rome (De Marien, par exemple), est encore notable, l'architecte étant perçu comme une référence et une garantie pour le projet. Même dans les débats de la CA, on perçoit cette révérence aux architectes reconnus, réflexe qui limite parfois l'ambition critique de la commission au moment des conclusions adoptées. La loi sur l'architecture qui date de 1977 participera à la modification de ce cadre. Autour du réaménagement des Halles, il semble qu'existe alors une sorte de décalage entre les nécessités urbaines, les ambitions des politiques, et les capacités de réponse des architectes.

Une fois maire de Paris, Jacques Chirac formalise cette absence de programme, en parlant de l'impossibilité de présenter une maquette : il laisse entendre que la dimension même du projet impliquait un tel étalement dans le temps pour sa réalisation, et les aléas de sa conception. On peut cependant donner une autre interprétation aux déclarations du maire de Paris qui n'a peut-être pas d'autres solutions que l'usage de cette rhétorique de la plasticité des projets urbains pour faire accepter l'aménagement largement réalisé au moment où il arrive au pouvoir.

Entre l'héritage à préserver et la promotion d'un nouveau cœur urbain, les protagonistes (politiques, investisseurs, associations, riverains) s'affrontent pour faire valoir leur point de vue. Ces conflits s'accompagnent d'une rhétorique lancinante de l'échec sur le site des Halles, représentation qui illustre pour les acteurs eux-mêmes la difficulté de faire vivre un double dialogue : entre le passé et le présent d'une part, entre les

¹⁶² Qui sera modifié par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 1974.

¹⁶³ On peut citer un extrait qui met en valeur la présence de Saint-Eustache : « L'aménagement du secteur ouest, caractérisé par l'affirmation de la prééminence architecturale de l'église Saint-Eustache par rapport aux autres monuments ou aux ensembles immobiliers voisins. En conséquence, les volumes de superstuctures des constructions envisagées devront ménager les dégagements nécessaires afin d'assurer la mise en valeur de cet édifice. L'espace correspondant doit être organisé autour d'un axe sensiblement est-ouest et revêtir pour une partie de sa surface le caractère d'une place. En outre les immeubles en élévations seront implantés suivant un tracé en U et leurs façades orientées vers l'espace central comporteront un ordonnancement architectural ». MAPA, 2002/17, carton [0], chemise 11.

¹⁶⁴ Ibid., Note de Jean Berger, 30 juillet 1974.

¹⁶⁵ MAPA, 2002/17, carton [02], dossier 13.

¹⁶⁶ Ibid., Lettre du préfet de Paris au ministre de la culture et de l'environnement, 28 octobre 1977.

¹⁶⁷ Ibid., novembre 1977.

¹⁶⁸ Ibid., Lettre du conservateur des bâtiments de France de la région Ile-de-France, au directeur de l'architecture, 10 novembre 1977.

¹⁶⁹ Ibid., Note de Philippe Pescot, 15 novembre 1977.

¹⁷⁰ Le Matin, Edition du 10 décembre 1977.

usages et l'architecture d'autre part. Le cas des Halles met en valeur la richesse de l'approche urbaine par le biais des délibérations de la CA qui ne s'en tient pas à de simples considérations sur la forme urbaine mais prend bien en compte les pratiques, et exige une prise en compte globale de l'espace qui lui est soumis. Cette présentation du réaménagement des Halles dans les années 1970, et les caractéristiques mises au jour, expliquent en partie la procédure choisie aujourd'hui pour reprendre le chantier : la procédure des « marchés de définition simultanés » permet en effet à plusieurs équipes de concepteurs et aux associations impliquées dans la concertation de contribuer, aux côtés du maître d'ouvrage, à l'élaboration du programme qui servira de base au projet. Cette priorité accordée à la réflexion collective autour de l'élaboration du programme est peut-être une leçon tirée des difficultés antérieures sur le site.

Philippe Levant

Peintre auteur de l'album «*Adieu aux Halles*»

Ancien collaborateur du Monde

« *Adieu aux Halles* » : *Histoire d'un livre*

Fin 1968, il y a bien longtemps que le départ des Halles pour Rungis et la disparition du marché millénaire qui dominait, rive droite, le centre historique de Paris, sont en question.

Mais voici que tout se précise, qu'avril 1969 est annoncé comme le moment inéluctable et « fatidique » car l'on sait bien ce qui part, et qu'une page se tourne, mais nul ne sait ce qui viendra...

L'immense problème qui se pose alors à la ville de Paris - et que toutes les villes anciennes connaissent au même moment - est celui de la vocation, de la reconversion, de la préservation de leur centre.

Et voici que s'engage dans la presse nationale, et singulièrement dans les colonnes du Monde, le combat de la restauration contre la rénovation ; de l'humanisme soucieux de maintenir et transmettre la conscience collective que recèle l'urbanisme ancien contre tous les excès du vandalisme quantitatif et du gigantisme standardisé des cités de l'après guerre.

Le quartier des Halles (que j'habite depuis 1958) devient aussitôt, sous les impulsions conjuguées de l'historien de l'art André Chastel, du journaliste Pierre Trey, de René Capitant, garde des Sceaux et conseiller de Paris, et de l'association de quartier l'*Union des Champs* (nom médiéval des Halles) le centre et l'enjeu du débat.

Naissance d'un projet

Et voici que son président, Lucien Gaillard, maire-adjoint du 2^{ème} arrondissement, me dit, le 14 novembre 1968, au soir du vernissage de l'exposition qu'alors je présentais en la galerie du Nouvel Essor, rue des Saints-Pères : « Philippe Levant, c'en sera fini des Halles en avril prochain. Mettez-vous au travail, on trouvera,